



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210713-BUR-AG-21-084-DE
Date de télétransmission : 29/07/2021
Date de réception préfecture : 29/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 13 juillet 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION U MONTE NIELLU 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Guy ARMANET, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle DE GENTILI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5
Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION U MONTE NIELLU 2021

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment : tous autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Considérant le programme d'animation de l'année 2021 transmis par l'association U Monte Niellu ;

Vu les statuts de l'association U Monte Niellu ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association U Monte Niellu pour l'organisation des manifestations prévues pour l'année 2021 ;

AUTORISE

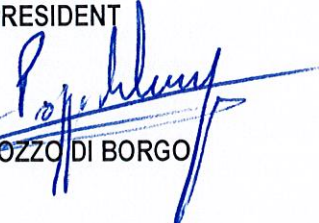
Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal – Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification